



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1

Numéro de la demande : 2022-1142
Demande : Catégorie B.3.1 (Réduction de la dose d'application)
Produit : Nématicide Salibro (numéro d'homologation 34182)
Numéro d'homologation : 34182
Principe actif (p.a.) : Fluazaindolizine (FZI)
Numéro de document de l'ARLA : 3378894

Contexte

Le nématicide Salibro (numéro d'homologation 34182) contenant 500 g/L de fluazaindolizine est homologué pour supprimer le nématode à galles (*Meloidogyne* sp.) dans les cultures de cucurbitacées à une dose d'application de 1,12 à 2,24 L/ha en présemis ou au moment de la plantation et de 0,56 à 1,12 L/ha en postsemis. Le nématicide Salibro est également homologué pour la lutte ou la répression du nématode à galles dans les carottes, les légumes-fruits et les légumes-tubercules ainsi que les légumes-cormes. Pour obtenir des renseignements précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et les exigences liées à l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Le but de cette demande est de réduire la dose élevée actuelle sur l'étiquette du nématicide Salibro pour la répression des nématodes à galles dans les cucurbitacées (groupe de cultures 9). Le demandeur a proposé de réduire la dose d'application supérieure du nématicide Salibro de 2,24 L/ha à 1,68 L/ha et de réduire le nombre maximum d'applications annuelles de quatre à deux applications par an.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'est requise, car la composition chimique du produit demeure inchangée. Aucune évaluation sanitaire ni environnementale n'est nécessaire puisque le profil d'utilisation, y compris les cultures hôtes, les doses et les calendriers d'application des produits composant le mélange, demeurent inchangés ou que leur concentration se situe dans la gamme précédemment homologuée.

Évaluation de la valeur

Les modifications ont été demandées pour répondre aux préoccupations concernant la phytotoxicité potentielle. Une justification scientifique a été examinée à l'appui d'une réduction de la dose élevée actuellement homologuée et du nombre d'applications annuelles du nématicide Salibro sur les cucurbitacées pour la répression du nématode à galles. En se fondant sur cette justification, on ne s'attend pas à ce que la réduction de la dose et du nombre d'applications annuelles ait un effet négatif sur l'efficacité du produit dans la lutte contre le nématode à galles dans les cucurbitacées.

Ces modifications du profil d'emploi du nématicide Salibro ont pour intérêt de réduire le risque d'effets indésirables sur les cultures traitées tout en maintenant une option valable pour la gestion des nématodes dans les cucurbitacées.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui de la modification du profil d'emploi du nématicide Salibro et a jugé les renseignements suffisants pour appuyer la réduction de la dose d'application et du nombre d'applications annuelles sur les cucurbitacées.

Références

N° de l'ARLA Référence

3331155 DACO Value - Waiver, DACO: 10.1

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9